

égalité des droits,
conduite, gestion
développement, p
législation, fonda
droits, accompa



ent, liberté, choix,
tures, adaptation,
gogie, accessibilité,
ation, égalité des
s, choix, conduite,

gestion de conflits, association, gestes et postures, adaptation,
développement, pratique, échange, pédagogie, accessibilité,
législation, fondamentaux, droits, accompagnement,
autonomie, déplacement, conflits, association,
gestes et postures, accompagnement, échange,
pédagogie, accessibilité, ie, déplacement,
liberté, choix, com, s, et postures,
adaptation, dével, pédagogie,
accessibilité, lég, législation,
fondamentaux, ment,
autonomie, dépla, tion,
gestes et postures, oge,
pédagogie, accessibilité, es,
adaptation, dével, ia,
accessibilité, lég, ion,
fondamentaux, sensibilisa, ment,
autonomie, déplacement, liberté, cho, association,
gestes et postures, adap, ent, échange,
pédagogie, accessibilité, lég, ion, fondamentaux, théorie, pratique,
perfectionnement, échange, pédagogie, accessibilité, législation, fondamentaux,
sensibilisation, théorie, postures, adaptation, développement, pratique,
perf



RAPPORT D'ACTIVITE
2023

GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES

130 RUE DE LA POUDRETTE – CS 90037 – 69623 VILLEURBANNE CEDEX

TEL : 04 78 24 27 32

INFO@GIHP-RHONEALPES.ORG

des
de
so
pe
sensibilisation, théorie,

Sommaire

RAPPORT DU TRESORIER

Page 1

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Page 4

NOTRE HISTOIRE

Page 5

MOBIGIHP : ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE
ET TRANSPORT ADAPTE

Page 6

DOMIGIHP : UNITE DE LOGEMENT ET SERVICES

Page 21

FORMATION

Page 33

VIE ASSOCIATIVE ET PARTENARIATS

Page 37

REPRESENTATIONS AUX INSTANCES

Page 39

NOS PARTICIPATIONS

Page 40

Rapport du trésorier

L'exercice 2023 présente un déficit de 76 468 € se répartissant comme suit :

- 29 141 € pour les activités associatives ;
- 47 327 € pour l'activité ULS sous contrat CPOM avec Lyon Métropole

Activités associatives

Le tableau ci-dessous récapitule les chiffres clés constitutifs du résultat associatif 2023.

POSTES	RESULTATS 2023					RESULTATS 2 022	ECART
	MOBIGIHP	FORMATION	CPAM	ASSO	TOTAL		
Produit des activités	116 639	40 804	42 225	0	199 668	214 393	-14 725
Adhésions, Dons et Subventions	5 900			20 151	26 051	26 655	-604
Produits exceptionnels	4 950		0	0	4 950	5 639	-689
Produits	127 490	40 804	42 225	20 151	230 670	246 687	-16 018
Charges de personnel	102 338	35 648	0	0	137 986	131 379	6 607
Autres charges	24 572	5 946	40 614	13 531	84 663	88 962	-4 299
Coût encadrement	21 708	7 594	7 859	0	37 161	35 935	1 227
Charges	148 618	49 188	48 472	13 531	259 811	256 276	3 535
Résultat	-21 129	-8 385	-6 247	6 620	-29 141	-9 588	-19 553

PRODUITS

La diminution de 14 725 € du produit de nos activités (- 6,87 % sur 2022), provient pour :

- 13 582 € baisse sur l'activité formation
- 5 243 € sur les transports CPAM

236 personnes ont utilisé Mobighp en 2023.

Les recettes sont en hausse de 4 024 € (3,40 % - sur 2022).

Le produit exceptionnel enregistré sur ce service provient de l'abandon d'une facture d'entretien des véhicules effectué par Synergihp.

CHARGES

Charges de Personnel

Ces charges sont stables : la hausse de 6 607 € est due, pour 5 350 €, à un rappel URSSAF sur 2022.

Encadrement

Cette charge s'élève à 37 161 € en majoration de 1 227 € (+3,41 % sur 2022).

Nos activités devraient permettre d'absorber cette charge, répartie au prorata de leurs produits.

Unité de Logements et Services

POSTES	REALISE	REALISE	ECART
	2 022	2 023	
Ancien CPOM	224 919	33 580	-191 339
Heures PCH	0	151 110	151 110
Heures APA	3 364	6 603	3 239
Heures Bonifiées	0	19 103	19 103
Avenant 43	36 129	33 378	-2 751
PRODUITS	264 412	243 774	-20 638
Groupe 1 Charges d'exploitation	4 428	3 231	-1 197
Groupe 2 Charges de personnel	261 616	272 258	10 642
Groupe 3 Charges de structure	11 931	12 013	82
CHARGES OPPOSABLES	277 974	287 502	9 528
DEFICIT OPPOSABLE	-13 562	-43 728	-30 166
Charges non opposables	-2 328	-3 599	-1 271
DEFICIT DE L'EXERCICE	-15 890	-47 327	-31 437

L'exercice 2023 connaît un profond changement dans le mode de financement du service.

Entre 2017 et 2022, une enveloppe annuelle, versée mensuellement par la Métropole, assure le financement de la permanence 24h/24. Ce financement, forfaitaire, était en adéquation avec l'objet du service.

A noter que chacun des 10 locataires voit son plan individuel de compensation minoré de 2,4 heures par jour.

A compter du 1^{er} avril 2023, un nouveau CPOM nous est proposé par la Métropole. La dotation annuelle est remplacée par la facturation du forfait de 2,4 heures/jour, par locataire présent, le service étant maintenant considéré comme un SAD ordinaire, ce qu'il n'est pas.

Le déficit de 47 327 € est dû, pour 20 638 €, à ce nouveau mode de financement.

Le dialogue de gestion prévu avec la Métropole pourrait nous permettre de résorber cette part du déficit.

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Conseil d'Administration, réuni le 10 septembre 2024, a constaté le déficit de 76 467,66 € et propose qu'il soit affecté comme suit :

- **déficit des activités associatives** : 29 141,06 € au compte Report à Nouveau
- **déficit de l'activité ULS** : 47 326,60 € au compte Report à Nouveau d'activités sous gestion contrôlée.

Antoine Duflot

Trésorier

Présentation de l'association

L'association GIHP Auvergne-Rhône-Alpes vise à favoriser l'autonomie, la mobilité, le libre choix du mode de vie, ainsi que l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Elle est affiliée aux membres du réseau GIHP national, association reconnue d'utilité publique en 1969.

Le GIHP national est la tête d'un réseau composé de 15 associations à vocation locale ou régionale, d'une entreprise de transport adapté (Synergihp) et d'un fond de dotations AMIS (Autonomie Mobilité Inclusion Solidarité).

Les activités du GIHP concernent l'accompagnement à la mobilité et les transports adaptés, l'habitat et les services à la personne, et la formation.

L'association est gérée par des personnes en situation de handicap.

PRESIDENT

Eric BAUDRY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Antoine DUFLOT, trésorier

Agnès PIZUTTI, secrétaire

Pierre DELEEST, administrateur

Hélène JOGUET, administratrice

POULET Bernard, administrateur

Alain RIBAGER, administrateur National

Jocelyne ROCHE, administratrice National



Notre histoire

1964 : L'association GIHP est créée à Nancy, par des étudiants en situation de grande dépendance qui ressentent l'absence de services leur permettant de poursuivre leurs études.

1976 : L'association GIHP Rhône-Alpes met en place un service de transport porte à porte pour personnes en situation de handicap sur l'agglomération lyonnaise .

1980 : Ce service devient un service public financé par le Sytral. **En 1991**, il prend le nom commercial de OPTIBUS. Depuis **1997**, il est géré par la société KEOLIS PMR Rhône.

1998 : GIHP Rhône-Alpes et cinq associations lyonnaises gestionnaires d'établissements médico-sociaux créent une société à actionnariat associatif : **GIHP service adapté**. La branche "transport adapté" de l'association est transférée à cette entité.

2019 : GIHP Service adapté devient : **Synergihp Rhône-Alpes**.



Directeur Général : Julien PRIOLET

Un conseil d'Administration :

ADAPEI DU RHONE, APAJH DU RHONE, ODYNEO, GIHP Auvergne Rhône-Alpes, Fondation OVE, Comité commun.

Membre du conseil de surveillance : Eric BAUDRY

Administrateur délégué : Pierre DELEEST

Membre d'honneur : Antoine DUFLOT

L'entreprise Synergihp Rhône Alpes est implantée à : Villeurbanne, Saint Etienne, Chambéry et Annecy.

180 collaborateurs, 220 véhicules

2022 : GIHP Rhône-Alpes devient GIHP Auvergne-Rhône-Alpes

MOBIGIHP

**UN SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT A LA
MOBILITE ET DE TRANSPORT
ADAPTE**



MOBIGIHP a été créée en 1998 lors de la mise en place des emplois jeunes. Pendant 20 ans, l'association a recruté son personnel dans le cadre des contrats aidés.

En 2019, la réduction des charges patronales a permis au service d'effectuer des embauches en CDI. Cette stabilité au sein de l'équipe constitue un atout majeur, permettant aux salariés d'acquérir de l'expérience tout en offrant aux usagers la sécurité d'être pris en charge par des personnes connues et expérimentées, ce qui est rassurant pour eux.

Le service MOBIGHIP est reconnu Service à la Personne et agréé sous le n° Agrément Qualité N°SAP308492560. Il est soumis à une évaluation réglementaire effectuée par un organisme extérieur.

Constats :

Les personnes âgées et/ou handicapées ont plus que jamais besoin d'un accompagnement personnalisé leur permettant de sortir de leur domicile en toute sécurité. Force est de constater que l'offre de services à destination de ces publics est insuffisante et/ou peu adaptée à la demande d'accompagnement individuel.

Les transports en commun ne permettent pas aux personnes ayant des problèmes d'équilibre ou d'orientation de voyager ou de se rendre à l'arrêt de bus en toute sécurité.

La demande des personnes à mobilité réduite et/ou âgées est croissante ; ce constat nous conforte dans notre utilité et dans le soutien que nous apportons aux personnes.

L'évolution de la société et des systèmes dématérialisés implique plus d'accompagnement dans les cliniques, les hôpitaux.

Deux types d'accompagnements sont proposés :

- **Trajet simple** : répond au seul besoin de mobilité, un accompagnateur sur place jusqu'au retour n'étant pas nécessaire.
- **L'accompagnement** : l'accompagnateur reste avec l'utilisateur, l'assiste selon son autonomie et assure son retour.

Ces deux formes d'intervention sont appelées 'accompagnements', car même lors d'un trajet simple, le service va au-delà du transport :

- l'accompagnateur aide à la sortie du domicile : mettre un manteau, fermer la porte à clefs, ranger les courses
- il accompagne au point de rendez-vous jusqu'au guichet administratif ou dans le service hospitalier par exemple.

FORMATION DES CONDUCTEURS.TRICES - ACCOMPAGNATEURS.TRICES

- Un parcours d'intégration de 7 h permettant au nouvel accompagnateur de prendre son poste en connaissant le fonctionnement et en maîtrisant les bases des méthodes d'accompagnement pour garantir la sécurité.
- La formation de conducteur-accompagnateur de Personne à Mobilité Réduite. Cette formation de 14 heures est assurée en interne par Brigitte ESCALE, formatrice. Elle vise à acquérir des compétences en sécurité, en transport ainsi que des connaissances sur le handicap.
Cette formation répond à la réglementation Européenne Règlement UE 181-2011 article 16.
- La formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 réalisée par la Croix Rouge ou la Sécurité civile.
- Des séances d'analyse de la pratique. En 2023, 4 séances d'une heure trente ont été animées par Nordine Abderrahmane de l'organisme de formation ARFEGE. Elles permettent à l'équipe d'échanger sur des situations complexes.

DES DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENTS PERSONNALISEES ET VARIEES

MOBIGIHP intervient en faveur de personnes âgées et/ou en situation de handicap qui rencontrent des difficultés à se déplacer seules à l'extérieur de leur domicile.

Accompagnement individuel pour les particuliers

La prestation consiste à accompagner la personne pour divers motifs tels que :

- Se rendre à un rendez-vous médical ou administratif
- Faire des achats
- Se promener, participer à des activités de loisirs
- Maintenir des liens sociaux en rendant visite à des proches.

Nous disposons de **4 véhicules** :

- 3 sont ADAPTES permettant la fixation d'un fauteuil roulant
- 1 BERLINE complète le parc (4 places pour personnes valides)

Nos financeurs

Avec le soutien de : Région Auvergne-Rhône-Alpes, CARSAT, Caisse de retraite régime ARRCO.

Territoires d'intervention

Métropole de Lyon et occasionnellement dans le Rhône ou autres départements

Equipe

1 coordinatrice et 3 conducteurs.trices-accompagnateurs.trices

Collaboration avec l'équipe SYNERGIHP Rhone-Apes



Les tarifs

Les tarifs révisés en juin 2022 restent inchangés

TARIFS HORAIRES POUR LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Lieu de prise en charge / Durée	ZONE 1 Villeurbanne Vaulx-en-Velin Décines - Bron	ZONE 2 Lyon, Caluire, Chassieu, Meyzieu	ZONE 3 Autres communes du Grand Lyon
1 Heure	38 €	44 €	sur devis
1/2 Heure supplémentaire	17 €	17 €	sur devis

TARIFS POUR LES TRAJETS SIMPLES

Lieu de prise en charge / Destination	ZONE 1 Villeurbanne Vaulx-en-Velin Décines - Bron	ZONE 2 Lyon, Caluire, Chassieu, Meyzieu	ZONE 3 Autres communes du Grand Lyon
ZONE 1	26 €	33 €	sur devis
ZONE 2	33 €	33 €	sur devis
ZONE 3	sur devis	sur devis	sur devis

Les modalités de paiement :

Le service est entièrement financé par les usagers au moyen de :

- Chèques préfinancés (CESU, Chèques Sortir +)

Depuis 2023, les chèques sortir + sont dématérialisés. Cette aide en faveur des ressortissants du régime ARRCO nous est payée directement par le dispositif sortir + (DOMISERVE).

- Paiements directs avec réduction d'impôts de 50 % (chèques, espèces, virement)

Une facture mensuelle leur est adressée.

LES CHANGEMENTS DANS LES EQUIPES

Responsable du service

Depuis août 2023, Nadia AOUCHICHE, Responsable associative assure l'encadrement du service.

Conducteurs-accompagnateurs

MOBIGIHP a connu quelques mouvements de personnels liés à des départs ; un poste n'a pas été remplacé début 2023.

Deux conducteurs accompagnateurs à temps plein : Mattéo BUIS de janvier à juin, puis Vincent REVENIAU jusqu'à mi-octobre, sont remplacés par Safia KAMLI et Fabien DUBRAY en septembre.

Nous avons rencontré des difficultés à recruter du personnel. En effet, outre l'aspect technique, les capacités d'adaptation et le sens du relationnel constituent des compétences essentielles pour réaliser les prestations.

Relation clients et gestion des plannings

Dans le courant de l'année, Valérie CHRYSOSTOME nous a fait part de son intention de changer de travail, après 15 ans dans le poste assurant la relation client, le planification des interventions et la facturation. Son départ est effectif début mars 2024.

L'analyse des coûts et l'optimisation de l'activité réalisées en 2022 ont permis de repenser l'organisation du service. Les constats étaient les suivants :

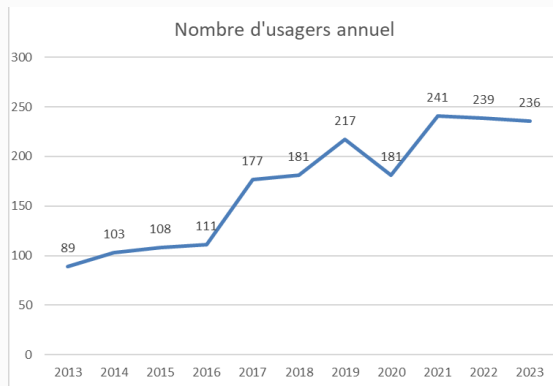
- Le service rendu aux usagers répond à un réel besoin individuel
- Une activité exclusivement individuelle qui ne permet pas d'optimiser les coûts en raison des aléas de la demande et du trafic routier dans la Métropole
- Certains créneaux horaires sont surchargés tandis que d'autres peinent à se remplir
- Nous subissons des contraintes économiques induites par les augmentations :
 - Des salaires dans la convention collective de la BAD
 - Du prix du carburant
- Une absence de subventions et des difficultés à en trouver

A partir de ces constats, une réflexion est engagée avec Synergihp afin d'améliorer la gestion du service. Cette réflexion nous amène à un changement de notre mode de planification des accompagnements.

Dès le mois d'octobre, nous utilisons le logiciel TransScolaire. Ce logiciel de gestion des transports pour les personnes à Mobilité Réduite est utilisé par Synergihp depuis juin 2022 ce qui confère à l'équipe une expertise dans son utilisation.

La transmission du savoir-faire est facilitée grâce à la proximité et à la disponibilité des équipes.

QUELQUES CHIFFRES

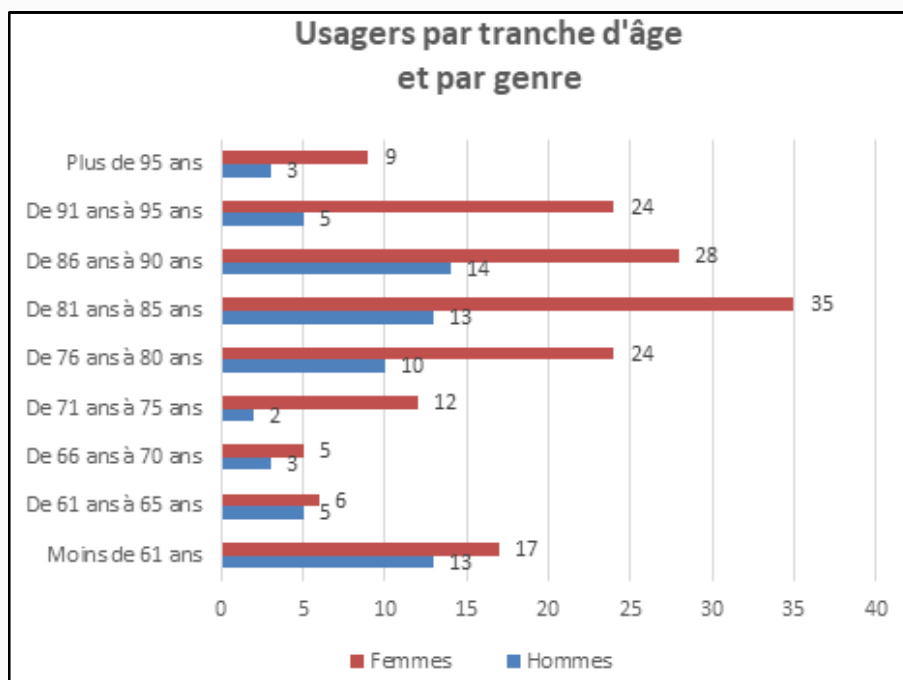


236 usagers ont utilisé le service (stable depuis 2021)

Majoritairement féminin : 70 %

Une population vieillissante :

Age moyen : 80,5 ans (78 ans en 2022)



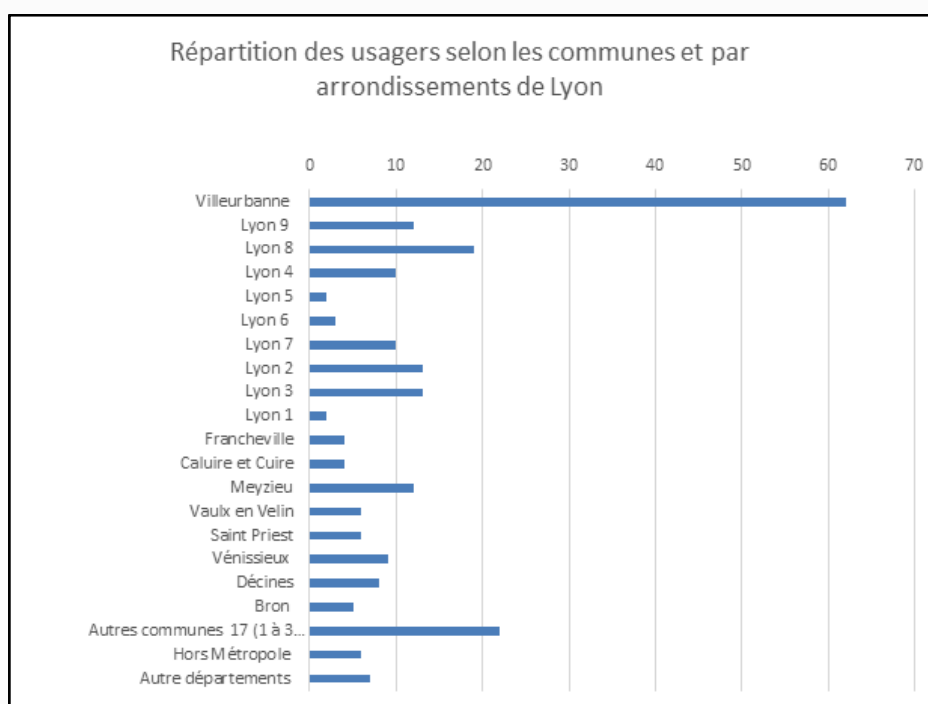
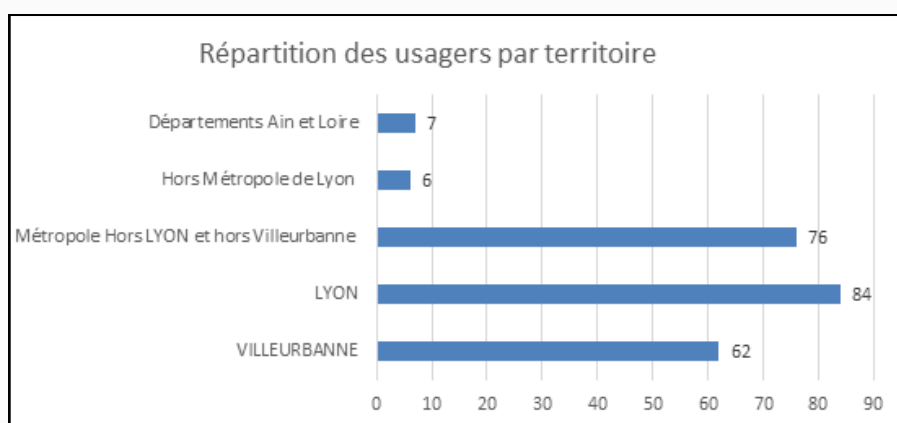
ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE DANS LES TERRITOIRES

36 % des utilisateurs demeurent à Lyon, tous arrondissements confondus.
L'arrondissement le plus représenté est celui du 8ème.

26 % des usagers résident à Villeurbanne et certaines personnes en EHPAD font régulièrement appel à notre service.

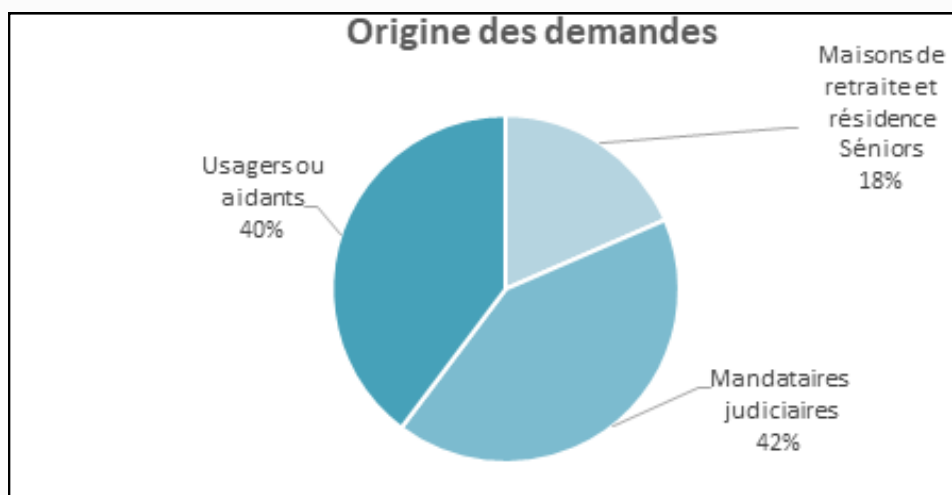
38 % résident sur les autres Communes de la Métropole de Lyon : Meyzieu, Vénissieux, Décines, Caluire, Bron, Saint-Priest, Francheville.

Quelques usagers viennent du département du Rhône ou des départements limitrophes : Ain et Loire.



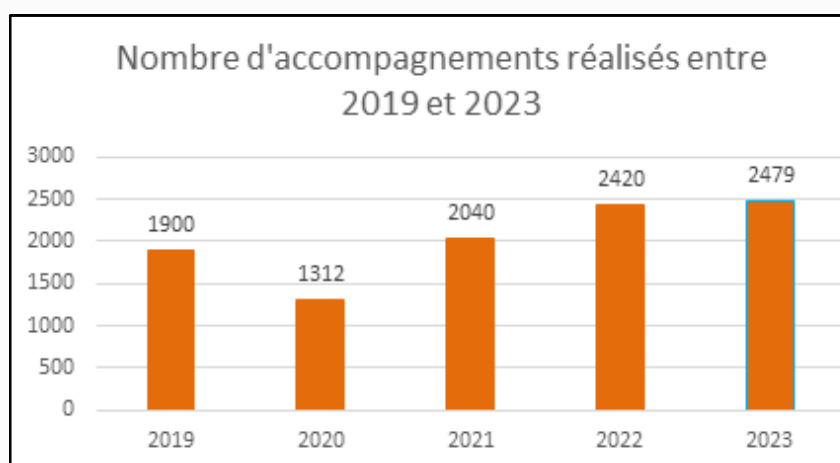
Origine des demandes

Les usagers ne sont pas systématiquement les demandeurs directs. Mandataires judiciaires, résidences seniors et maisons de retraite représentent 60 % des demandes d'accompagnement.



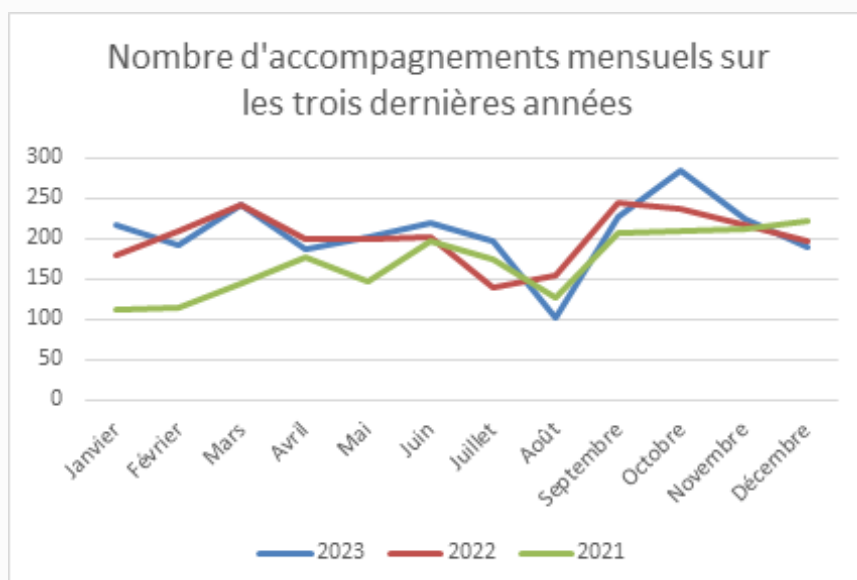
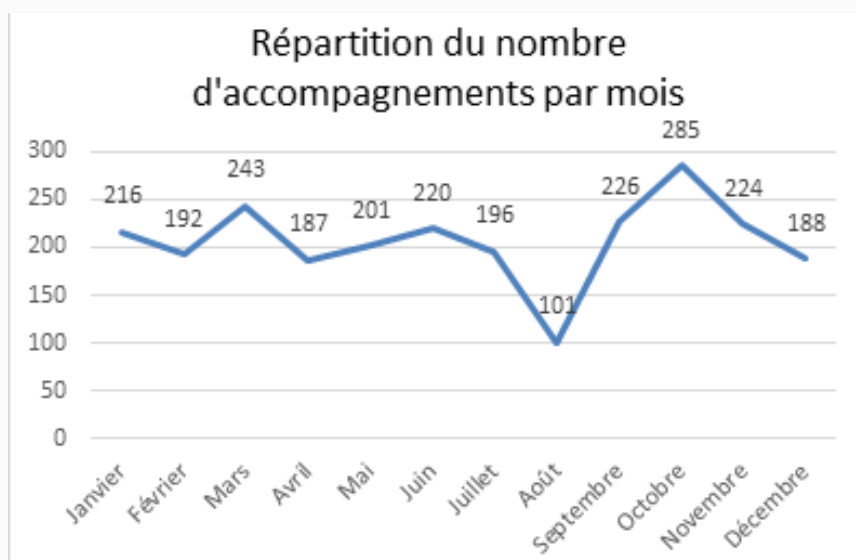
Une demande d'accompagnement en hausse

2479 accompagnements ont été réalisés. Après l'année 2020 impactée par la pandémie, on constate une reprise de l'activité qui ne cesse de progresser. Entre 2021 à 2023, on note une augmentation de 21,5 %.



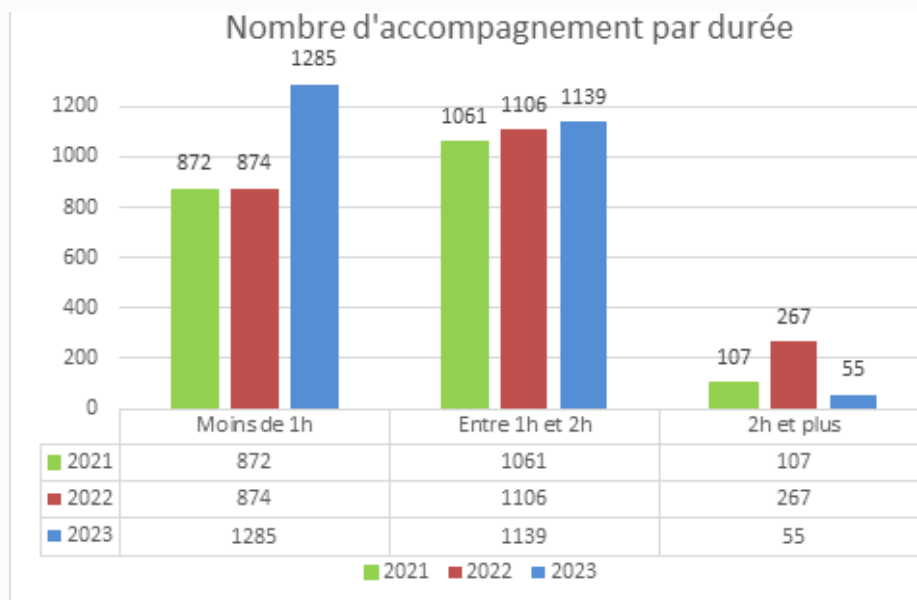
Le nombre d'accompagnement par mois est assez stable tout au long de l'année, à l'exception des mois estivaux de juillet et août. La forte baisse durant le mois d'août s'explique par les congés de l'équipe et par certaines journées caniculaires qui ont contraint les utilisateurs à limiter leurs déplacements.

A noter que sur les mois de septembre jusqu'à mi octobre, il y avait un conducteur supplémentaire.



Durée des accompagnements

Sur 2479 accompagnements réalisés en 2023, 52 % durent moins d'une heure ; ils n'étaient que 39 % en 2022, sur 2247 accompagnements

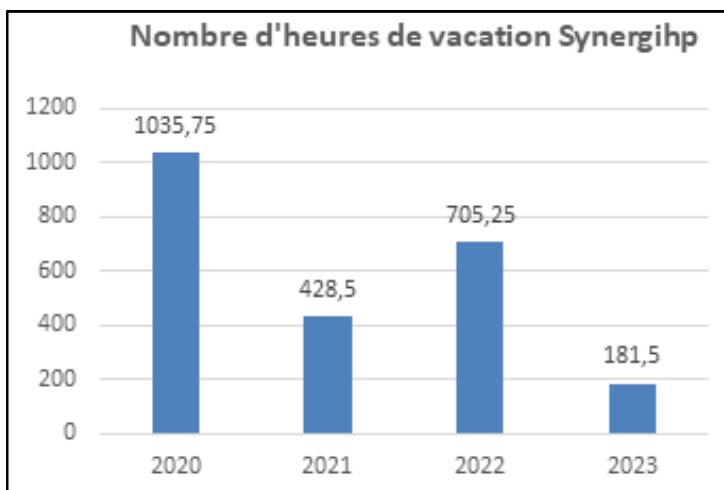


Transports pour SYNERGIHP Rhône-Alpes

L'activité auprès des particuliers étant fluctuante, les conducteurs-accompagnateurs du service effectuent des heures pour le compte de SYNERGIHP Rhône-Alpes.

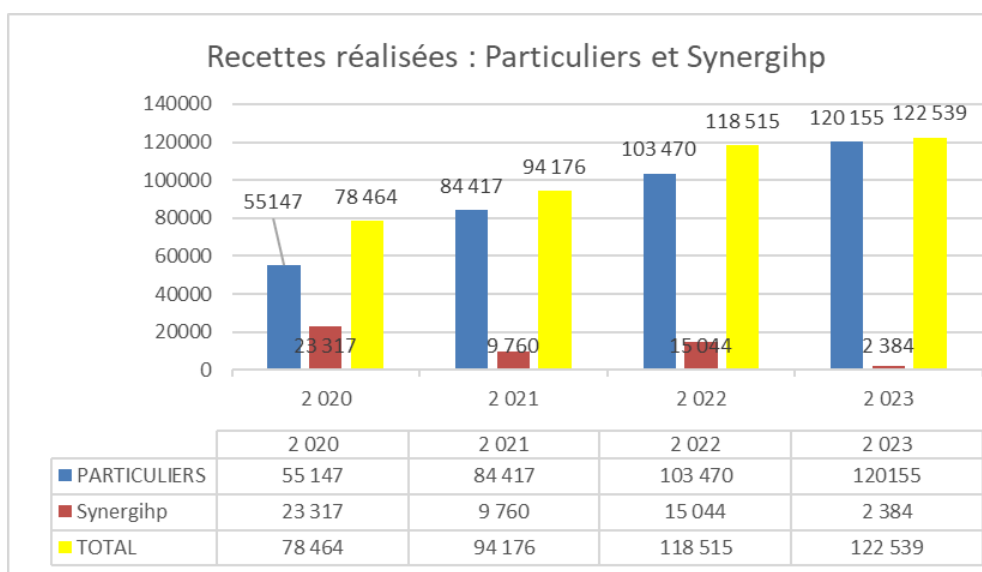
La complémentarité avec Synergihp permet d'optimiser le temps de travail des conducteurs-accompagnateurs et participe à la professionnalisation du personnel.

Cette activité est de 181,50 heures. Compte tenu de la réduction d'un poste de conducteur-accompagnateur en janvier, l'activité a été recentrée sur la demande des usagers du service.



Recettes réalisées : 122 539 euros

La hausse des recettes s'explique par l'augmentation du nombre d'accompagnements et par la revalorisation des tarifs en juin 2022.



Par rapport à l'année 2022, on note une augmentation des recettes à hauteur de 4 024 euros ; soit une hausse de 3.4 %.

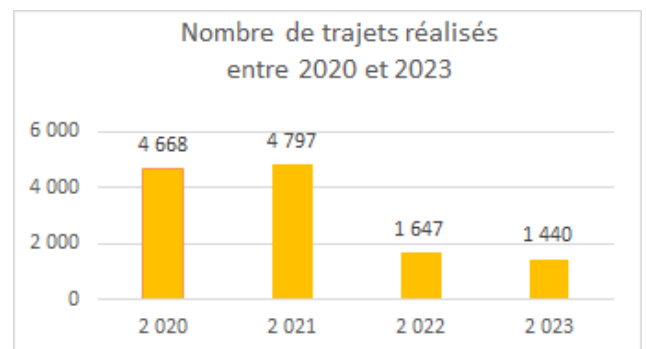
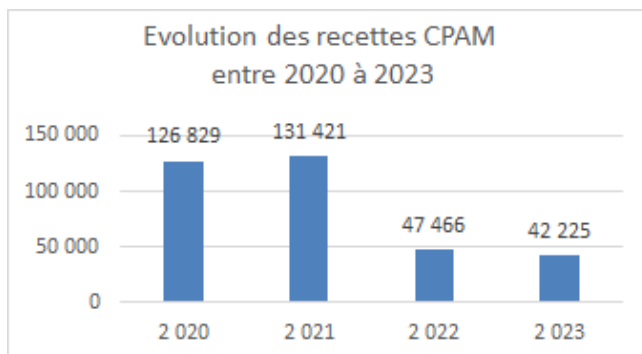
Les transports CPAM

Les personnes à mobilité réduite, bénéficiant d'une prise en charge à 100 % par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lyon ont accès à ce service sur prescription médicale de transport établie par leur médecin.

En 2012, la CPAM a renouvelé sa convention avec le GIHP pour les transports de personnes en fauteuil roulant ou celles nécessitant un accompagnement spécifique (troubles psychiatriques, troubles cognitifs).

Les personnes ne nécessitant pas d'accompagnement spécifique sont désormais orientées vers des taxis conventionnés.

1440 transports ont été effectués en 2023 pour 43 361 euros de recettes.



Témoignages d'usagers ou d'aidants.

“ J’ai 66 ans, je suis handicapée et je suis en fauteuil. Je suis très satisfaite du service car sans vous je ne pourrai pas vivre normalement. Tous les 14 jours, je fais les courses, ils sont là avec moi, ils sont organisés, agréable, très gentil. J’utilise le service pour tous mes déplacements, heureusement qu’ils sont là sinon je ne pourrai pas sortir seule. Ils sont discrets aussi. L’équipe m’a même soutenu quand mon mari est décédé, je ne l’oublierai jamais ”.

Mme R.



“ Vous êtes toujours là quand on a besoin de vous. Vous avez une voiture alors que les ambulanciers ce n’est pas le même état d’esprit. Je n’ai rien contre eux bien sûr mais eux ils n’attendent pas, vous vous accompagnez ça s’est vraiment super car maman elle est vraiment handicapée”.

Mme S.

Témoignage de l’équipe

“ Je travaille à l’association Gihp Auvergne Rhône Alpes depuis 2008. J’ai mis en place de nombreux accompagnements, j’ai apporté des solutions à des personnes qui rencontraient souvent des difficultés à trouver des transports adaptés à leurs handicap. Au fil du temps, nous avons réussi à créer une relation de confiance avec les clients, les mandataires judiciaires et certains établissements.

Les motifs des sorties sont variables, rendez-vous médicaux, courses, trajets pour aller rendre visite à des amis ou de la famille. Ces derniers temps de plus en plus de personnes font appel à nous pour sortir régulièrement pour une balade, aller boire un verre, se rendre à une exposition ou au cinéma. Ces personnes ont besoin de rompre l’isolement ou avoir des moments un peu privilégiés quand ceux-ci vivent en établissement. Quand j’interviens, j’essaie d’avoir la bonne distance, m’adapter et les aider quand ils en ont vraiment besoin. Dans la voiture j’aime m’intéresser à leur histoire de vie sans être trop intrusive...tous les accompagnements que j’ai pu réaliser ont été de belles rencontres “.

Mme C.

Perspectives

Nous poursuivrons la réorganisation du service par :

- L'utilisation du logiciel TranScolaire pour la gestion des plannings et la relation clients.
- Une organisation des fonctions supports (paie, facturation)
- La poursuite de la collaboration avec l'équipe de Synergihp

L'utilisation de cet outil permettra d'être plus réactif face à la demande des usagers, d'avoir en temps réel une meilleure lisibilité des accompagnements et facilitera également le travail des conducteurs.

D'autre part, le PDA utilisé par les conducteurs est un téléphone qui permet d'échanger les informations en temps réel.

Pour résumer, ce qui nous différencie :

- Une longue expérience dans le champ du transport et de l'aide à la personne
- Une équipe formée qui garantit la sécurité des usagers
- Une prestation individuelle avec une réponse réactive et personnalisée aux besoins de chacun(e)
- Un service qui permet d'établir un lien de confiance avec les usagers.

DOMIGIHP

Une Unité de Logement et des Services

Service d'auxiliaires de vie
24 h/24 et 7j/7 intervenant auprès de 10 personnes
en situation de handicap
Résidence le VICTORIA
(75 logements à vocation intergénérationnels dont
25 pour des étudiants, 25 pour des familles, 25 pour
des personnes âgées et 10 pour les personnes en
situation de handicaps)

16 rue de la solidarité
Lyon 8ème

MÉTROPOLE
GRAND LYON



L'Unité Logement Services (ULS) est un concept initié en 2012 par l'association GIHP Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces logements offrent aux locataires une meilleure qualité de vie. Ce concept combine l'accès à des logements, une assistance permanente 24h/24 et 7j/7 pour intervenir rapidement à tout moment chez la personne. Ainsi, chaque locataire est assuré de bénéficier d'un accompagnement pour tous les actes de la vie quotidienne.

Les principaux financeurs du projet :



La gestion locative des logements est assurée par Entre2Toits, association d'intermédiation locative.

Une convention est signée entre Grand Lyon Habitat, Entre2Toits et le GIHP pour la gestion de ces 10 logements. Entre2Toits est locataire de Grand Lyon Habitat et reloue les 10 logements aux personnes en situation de handicap proposée par l'association GIHP.

Entre2Toits est responsable de la signature des baux, des avis d'échéance, des encaissements des loyers, des relations entre Grand Lyon Habitat et les locataires de l'ULS. Ces derniers sont ainsi sous-locataires de leur logement.

Depuis 2020, à la demande du locataire en accord avec le GIHP, la gestion locative peut être assurée par Grand Lyon Habitat.

6 usagers sont sous-locataires via Entre2Toits
4 usagers sont en bail direct
avec Grand Lyon Habitat.



Financement du service

2017 : signature d'un CPOM (contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) avec la Métropole de Lyon. Le CPOM est un outil de déclinaison du Projet Régional de la santé (Agence Régionale de Santé).

La Métropole de Lyon :

- accepte un budget annuel qui assure le fonctionnement du service.
- retient sur le plan individuel de compensation du handicap de chacun des dix locataires, 2,4 h/jour mutualisées.

Depuis avril 2023 : Changement dans le mode du financement

- la dotation annuelle est remplacée par la facturation du forfait de 2,4 h/jour par locataire présent

Le CPOM permet l'attribution d'une dotation complémentaire pour :

- Des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur.
- Des actions liées à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Les bénéficiaires

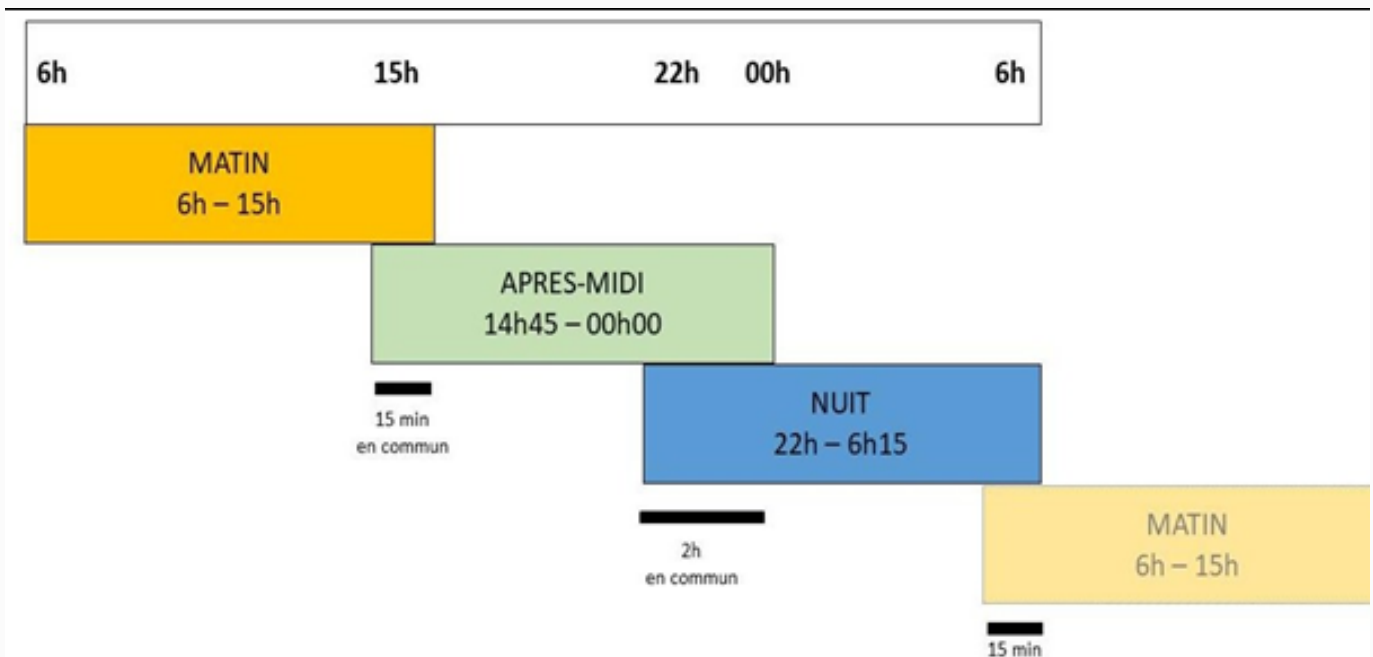
- 10 personnes en situation de grande dépendance qui ont besoin d'une permanence d'auxiliaires de vie la nuit, des besoins d'actes de courte durée la journée et un logement adapté et domotisé.

Ces personnes bénéficient d'un plan de compensation individuel allant de 4 à 16 heures par jour : chacun des 10 locataires mutualise 2,4 heures de son plan de compensation pour bénéficier du service de permanence d'auxiliaires de vie.

Chaque bénéficiaire a le choix de son service d'auxiliaire pour les autres heures qui lui sont attribuées.

Organisation des moyens humains

- Une responsable associative, à mi-temps, coordonne le service
- Une astreinte téléphonique, disponible 24 h/24 et 7j/7 est tenue à tour de rôle par la responsable et par le président de l'association. Cette astreinte permet de répondre rapidement à toute situation.
Elle est à la disposition des professionnels, usagers et/ou de l'aidant familial.
- 6 auxiliaires de vie en CDI travaillent en 3 roulements et assurent la permanence 24h/24 et 7j/7 ce qui nécessite :
 - 1 personne le matin/après-midi (2 intervenants en roulement sur la semaine)
 - 1 personne l'après-midi/soir (2 intervenants en roulement sur la semaine)
 - 1 personne la nuit (2 intervenants en roulement sur la semaine)



Les moyens matériels

Le local de permanence est au rez-de-chaussée de l'immeuble. Cette permanence est reliée aux 10 logements par un système d'appel : lorsqu'un locataire appelle, une sonnerie retentit à l'intérieur du local et sur le bipper de l'auxiliaire de vie qui peut être en intervention.

Un recensement informatique de ces appels détermine l'heure d'appel, l'heure et les délais d'intervention.

- L'auxiliaire de vie est équipée d'un téléphone portable pour indiquer aux personnes le délai d'attente éventuel.
- Le service est équipé d'une télécommande permettant aux auxiliaires de vie d'ouvrir les 10 portes domotisées des appartements.
- Le GIHP a créé un logiciel spécifique TOULS pour la gestion et le suivi de la permanence.

Il recense :

- Les interventions (intervenant, utilisateur, heure, durée et type d'intervention)
- Les informations liés au fonctionnement du service (cahier de liaison)
- Les heures de prise et de fin de service des intervenants afin de faciliter l'établissement des fiches de paie.
- Un tableau de service faisant apparaître le roulement des intervenants.

Ce logiciel facilite la transmission d'informations entre l'association et la permanence et permet une transparence de l'activité.

L'activité en 2023

Dispositif Unité de Logements et des Services : PCH Mutualisée

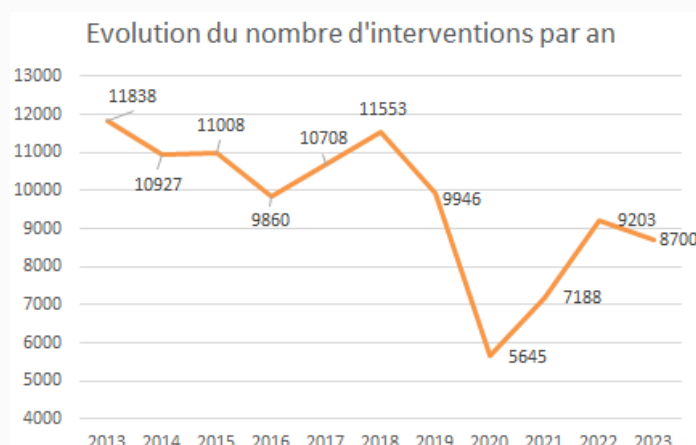
9 personnes en situation de handicap. L'année a été marquée par un logement vacant à partir du mois d'avril 2023. La future locataire a été admise début septembre par la commission logement de Grand Lyon Habitat puis des travaux de rafraîchissement ont été réalisés.

En décembre, nous avons été informés que le logement est squatté et Madame B. intègre l'unité de logements et services le 25 mars 2024.

Dispositif hors Unité de Logements et des Services : Heures APA

1 personne âgée malvoyante domiciliée au Victoria. Un lien est établi par les assistantes sociales de Grand Lyon Habitat ; ce qui nous permet d'accueillir une nouvelle personne en 2024.

Le nombre d'intervention par an est légèrement en baisse par rapport à 2022. (8 700 intervention en 2023 contre 9203 en 2022.



Les besoins en intervention varient d'un usager à l'autre selon plusieurs paramètres : le nombre d'heures de présence de son service individuel, le degré de dépendance, les besoins, le mode de vie, etc. Ils changent parfois au fil des ans, en fonction de l'évolution du handicap de la personne.

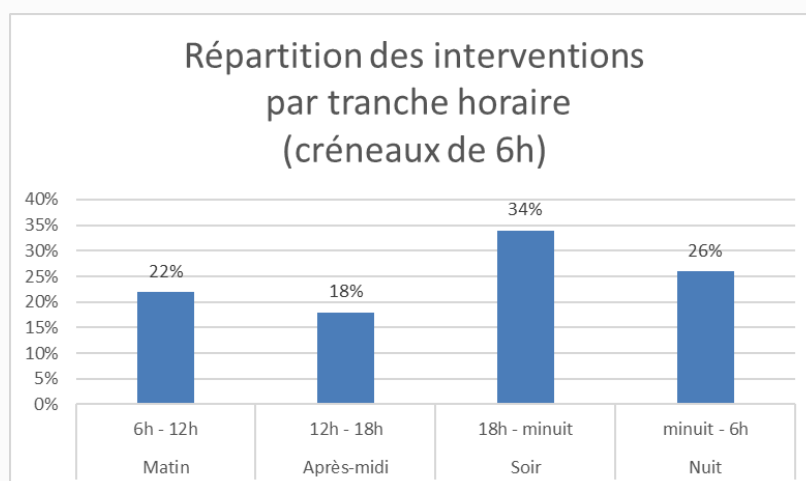
En 2023, près de 60% des appels provenaient de 7 locataires parmi les 10, tandis que certains usagers n'ont pas appelé tous les jours.

Si le nombre d'interventions diffère d'un locataire à l'autre, la mutualisation des heures de PCH pour le financement du service reste la même pour tous, quel que soit le nombre d'appels.

Le nombre d'heures APA/PCH facturées à la Métropole est de 8651 heures dont :

- 8541 heures réalisées PCH
- 110 heures réalisées APA.

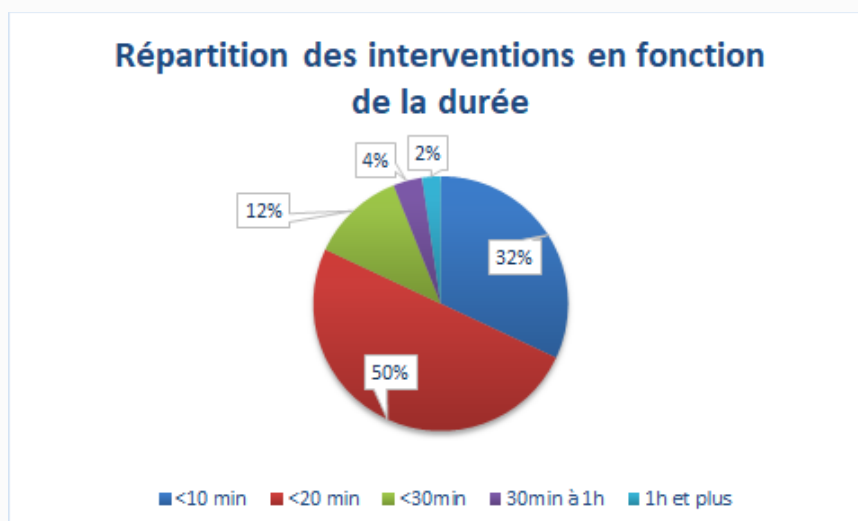
La permanence est sollicitée différemment selon les moments de la journée.



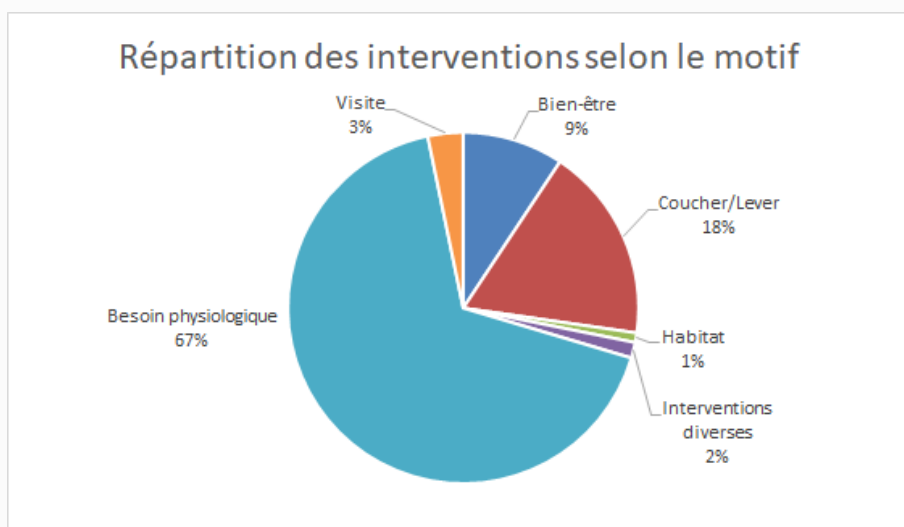
Le plus grand nombre d'interventions se situe sur les créneaux du soir et de la nuit. Les besoins physiologiques expliquent cette activité.

En soirée et la nuit nous intervenons également pour des actes dits « programmés ». Certains besoins doivent absolument être pris en charge.

On peut noter qu'il y a un besoin à chaque tranche horaire ; ce qui rend indispensable la présence d'une auxiliaire 24 h/24.



La majorité des interventions de la permanence dure moins de 20 minutes (82 %), quand les interventions de 30 minutes à une heure et de plus d'une heure représentent respectivement 4 % et 2 %. Cette répartition varie peu d'année en année.



Les interventions visant à subvenir aux besoins physiologiques sont majoritaires représentant 67 % des cas. Les personnes concernées sont prises en charge immédiatement sans avoir à attendre leur service individuel pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Ensuite, 18 % des interventions sont dédiées aux levers et couchers, tandis que 9 % concernent le bien-être des personnes. Enfin, les interventions diverses incluant des problématiques de logement, des visites, des clés, etc.) représentent 6 % du total.

Cette répartition est quasi identique par rapport à l'année 2022.

Les heures individuelles

Le GIHP, en accord avec la Métropole, propose une offre de services élargie. Au-delà de la permanence, les auxiliaires de vie peuvent être sollicités pour des interventions dites 'programmées' auprès de personnes âgées résidant au Victoria.

Les heures individuelles ont concerné une intervention régulière chez une personne âgée malvoyante et insuffisante respiratoire. Nous l'aidons pour la mise en place de son respirateur la nuit. Un forfait mensuel régulier a ainsi été déterminé, forfait qui peut évoluer en fonction de ses besoins.

L'équipe et les roulements sont fixes, ce qui favorise la stabilité du service.

Deux auxiliaires de vie sont présentes de 22 h à minuit afin d'assurer les prises en charges du soir ; notamment l'aide aux couchers.

Pour assurer le fonctionnement du service, 10 526 heures ont été réalisées par les auxiliaires de vie.

L'année a été stable en ce qui concerne les équipes. Le recours à une agence d'intérim pour pallier les absences a concerné 4102 heures. Confrontés à des difficultés de recrutement, nous prévoyons de développer notre vivier de candidats, de les recruter pour des remplacements et de les fidéliser.

Nous anticipons les recrutements notamment (prises de congé, repos compensateur, etc) ce qui permet aux salariés "remplaçants" de s'organiser à l'avance, notamment en ce qui concerne la recherche de solutions de garde d'enfants.

On note que le taux d'absentéisme s'élève à 7 % et concerne des absences pour maladie ou accident du travail.

Cette organisation permet de maintenir un service continu malgré les défis liés au recrutement. Les mesures d'anticipation et de fidélisation sont cruciales pour garantir la qualité et la continuité du service.

L'amélioration de la qualité du service rendu aux personnes :

Pour garantir la qualité des interventions, nous favorisons le développement des compétences des salariés et nous visons l'amélioration de la qualité de vie au travail par la mise en place de :

- Réunions : Tous les deux mois, des réunions sont organisées pour échanger sur les situations prises en charge. Elles permettent aussi de se transmettre de l'information sur l'organisation du travail et favorisent la cohésion d'équipe.
- Six séances d'analyse de la pratique animées par Faroudja BOUTAHRA de l'institut Régional Jean Bergeret. Les auxiliaires de vie échangent sur leurs pratiques professionnelles. En 2024, les séances d'analyse de la pratique sont organisées au Victoria dans la salle de convivialité. La salle est prêtée par Grand Lyon Habitat.
- Un dispositif d'écoute et d'aide psychologique, est à disposition de l'équipe. Ce service indépendant Pro Consulte est gratuit et il est ouvert à tous les salariés de la branche associative de l'aide à domicile 24H/24 et 7j/7.
- Nous informons les aidants familiaux sur les services de la plateforme : Métropole aidante. Nous leur transmettons les coordonnées : adresse postale, numéro de la ligne d'écoute ainsi que l'adresse du site Internet.

Des formations ont été réalisées :

- Deux salariés ont suivi la formation « promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance » et une salariée a effectué la formation « Positionnement professionnel » avec l'organisme de formation l'ARFEGE à Vaulx-en-Velin.
- Une personne a été soutenue dans sa démarche de VAE DEAES (Diplôme d'Etat Accompagnement Educatif et Social) par le dépôt de sa demande de recevabilité (Livret 1). L'accompagnement au livret 2 a commencé en juin 2024 par un organisme habilité.

Participation des personnes concernées :

L'expression des personnes est encouragée par la participation à :

- **L'assemblée Générale :** Cette instance permet aux personnes de s'exprimer sur leurs besoins et de donner leur avis sur les projets de l'association.
- **Des entretiens de satisfaction :** Des entretiens ont été réalisés auprès des locataires afin répondre au mieux à leurs attentes. Il en ressort que l'unité de logement et de services apporte une réponse adaptée aux besoins des personnes. L'organisation de la vie quotidienne est facilitée car les actes ne sont pas anticipés ni programmés. Le choix du rythme apporte de la liberté et la présence des auxiliaires offre à la personne un cadre sécurisant. Le mode d'habitat à domicile est choisi par les personnes qui organisent ainsi leur vie selon leurs besoins et envies.
- **Des colloques :** Fin 2023/début 2024, des témoignages-vidéo auprès de deux auxiliaires de vie et trois usagers ont été réalisés. Ces témoignages ont été diffusés lors de la journée de réflexion consacrée à l'accompagnement le 1er février 2024 à Paris et organisée par le GIHP National. Ces échanges ont permis d'entendre leurs quotidiens, leurs satisfactions et leurs propositions d'actions.
- **Des activités au sein de la résidence Victoria.** Au rez-de chaussée une salle commune gérée par GrandLyon Habitat est à disposition des locataires. Chacun peut participer à ces espaces partagés. Certains locataires participent à ces activités (Théâtre, etc). Ces moments conviviaux sont très appréciés par certains locataires. D'autres locataires, pour des raisons diverses ne souhaitent pas participer à ces évènements.

-

Perspectives :

- Dynamiser la vie associative et favoriser la participation des personnes concernées à des évènements ou instances (semaine des handicaps à la Ville de Villeurbanne, participation aux groupes de travail de la Commission Métropolitaine d'Accessibilité et/ou de la Commission communale d'accessibilité, actions ponctuelles)
- Mise en conformité du nouveau cahier des charges Service autonomie à domicile - Virage numérique
- Acquisition d'un Dossier de l'Usager informatisé (DUI) (référencement Segur, en conformité avec les exigences de sécurité dans le cadre de la politique de sécurité des systèmes d'information en santé).

Ce logiciel permettra de gérer les activités, l'accès à l'information, l'organisation du travail, la coordination des intervenants.

- Mise en place d'une grille d'évaluation des besoins et proposition de rendez-vous avec un professionnel susceptible de répondre aux besoins de soins.
- Démarrage de l'évaluation externe en septembre 2024 pour une application du nouveau cahier des charges au plus tard le 1.07.2025.

Témoignages d'usagers



« Si je suis venue ici à la permanence, c'est pour pouvoir bénéficier de ma liberté. Cela me permet de faire ma vie comme je l'entends. C'est une liberté que tout le monde n'a pas et je trouve intéressant de faire connaître ce type de logement à d'autres et pour d'autres. C'est le côté sécurité aussi car même quand mon auxiliaire de service individuel ne vient pas, il y aura les auxiliaires de la permanence car elles sont là 24 h/24 ».

“Je trouve qu'il serait un bon projet de développer ce dispositif de permanence 24 h/24 et 7 j/7 pour plus de liberté. Cette liberté de ne pas tout compter et de ne pas tout prévoir”



“La permanence est essentielle pour moi afin de satisfaire mes besoins personnels et garantir ma sécurité. L'unité de logement et services me permet d'augmenter mon autonomie. Vivre à domicile est primordial pour moi, car la vie en collectivité est émotionnellement difficile à gérer et comporte des contraintes. J'ai expérimenté trois types de logement : chez mes parents, en foyer et ici. Je ne reviendrai pas en arrière. En foyer, je me sens bridée. Il faudrait d'autre projet comme celui-ci, et ce serait bien qu'il existe aussi dans d'autres régions. Il n'y a rien de mieux que ce système disponible 24 h/24 et 7 j/7. En tout cas, je ne connais pas d'autres dispositifs équivalents”.



Formation



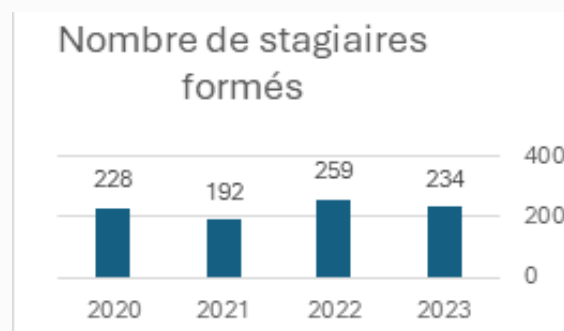
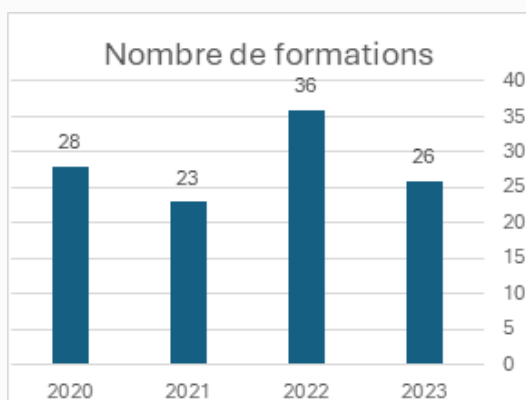
Depuis 2017, le service formation est référencé par la certification Datablock, puis par Qualiopi en 2021, preuve de la qualité de nos prestations.

Brigitte ESCALE, coordinatrice formation est garante de la gestion du service et du contenu pédagogique. Elle possède une expérience et une expertise dans le domaine du handicap et des transports adaptés.

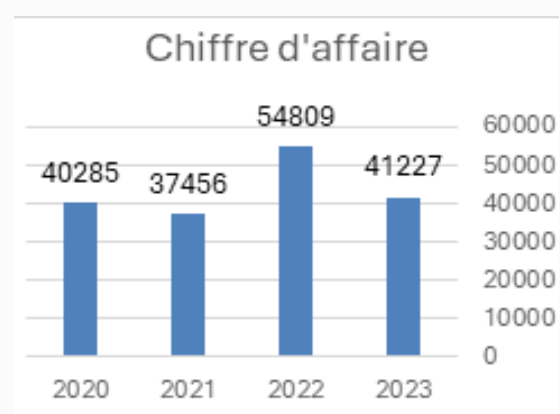
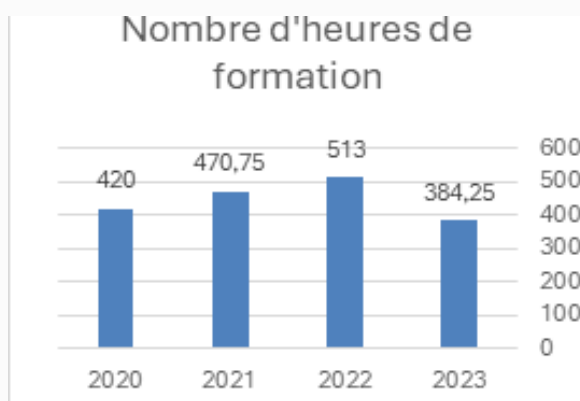
Les formations proposées s'adressent aux entreprises (intra et inter-entreprises) et à des demandes individuelles.

Elles sont principalement axées autour de la conduite (conducteur-accompagnateur, éco-conduite, ...) et du handicap (sensibilisation, accompagnement, ...).

En 2023, le service a effectué 26 formations auprès de 234 stagiaires.



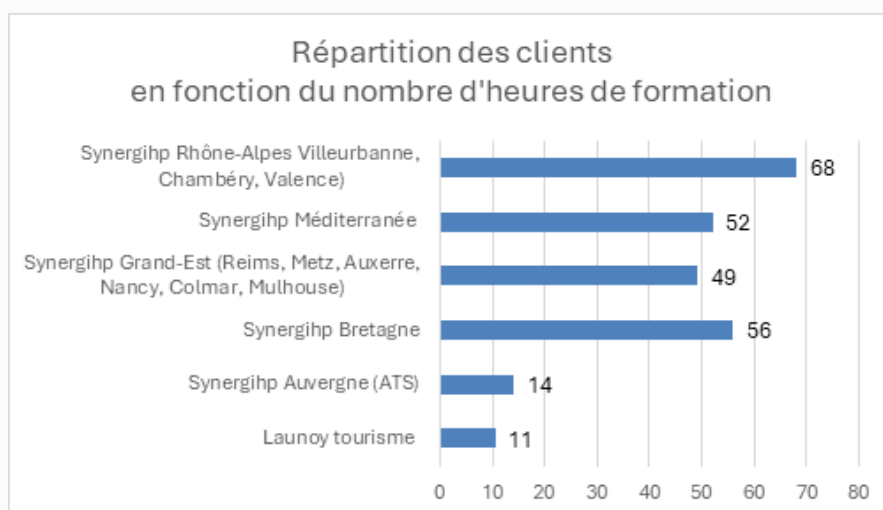
Cela représente 384 heures de formation, pour un total de ventes s'élevant à 41 227 euros.



Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique par une forte diminution de la clientèle ainsi que par le temps consacré au soutien du service Mobighp entre septembre et décembre 2023.

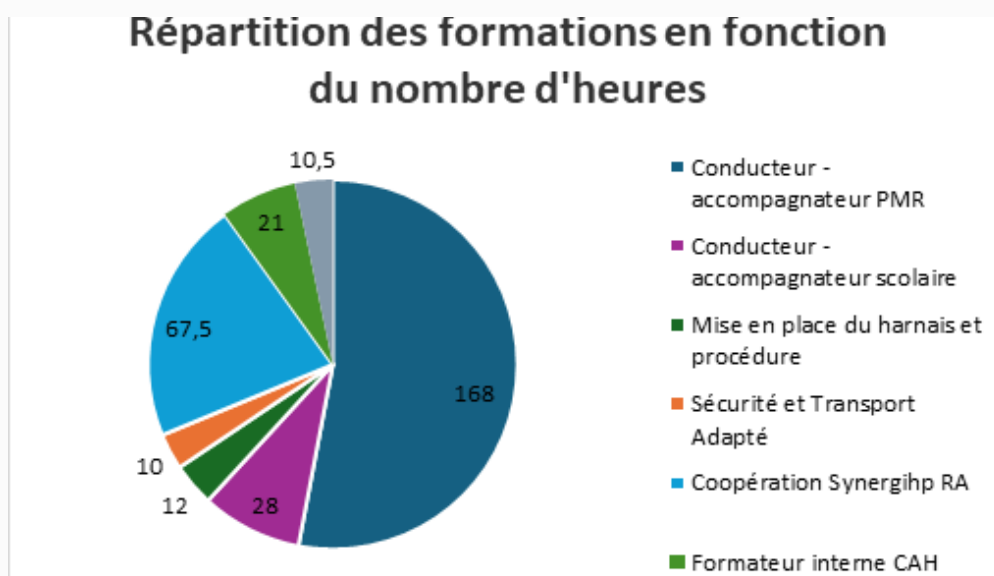
En 2023, nous avons eu 6 clients qui font partie exclusivement du réseau de Synergihp.

Les clients



Synergihp Rhône-Alpes arrive en tête avec 68 heures de formation ; ce qui s'explique probablement par la proximité de nos locaux et par le développement des marchés de cette filiale sur la zone sud de la France.

Synergihp Bretagne arrive en deuxième position.



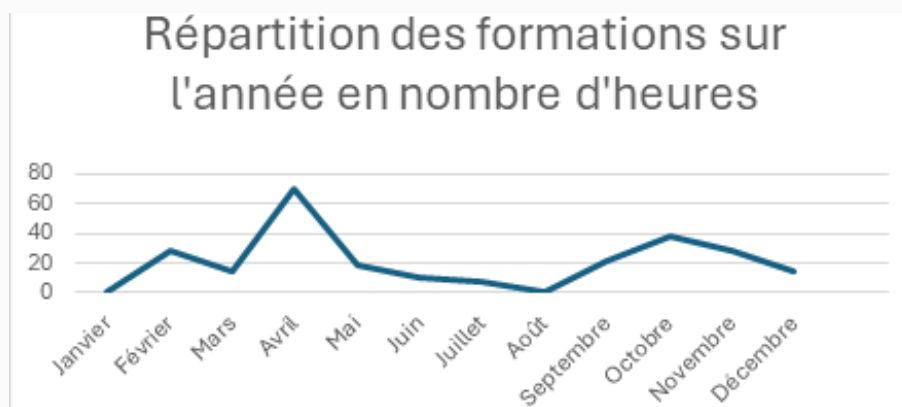
La formation de conducteurs-accompagnateurs est en tête des formations réalisées avec un total de 168 heures réparties sur 12 sessions, représentant ainsi 57 % des ventes.

Son succès s'explique notamment par le fait qu'elle est à la fois obligatoire et professionnalisante.

La formation de conducteur accompagnateur scolaire demandé par Synergihp Bretagne comptabilise 28 heures réparties sur 4 sessions.

Les besoins en formation varient selon les périodes et ont lieu notamment lorsque que les établissements clients sont en vacances. Le mois d'avril a été le plus propice. De nombreuses formations ont lieu pendant les vacances scolaires permettant aux conducteurs-accompagnateurs mobilisés pour des circuits vers les établissements d'être libérés.

Les périodes creuses permettent à la responsable du service de se consacrer au travail administratif, à la réalisation d'audits, de conseils ainsi qu'au développement de formations qui évoluent en permanence pour s'adapter aux besoins.



Dans une démarche d'amélioration continue, une évaluation obligatoire de la formation par les stagiaires est réalisée à la fin de chaque session.

Un travail constant est apporté à l'amélioration des formations (organisation, supports).

Témoignages de stagiaires



*“Très satisfaite de la formation et de la formatrice. Formation intéressante dans son contenu car beaucoup de savoir-faire, d’astuces,...que je ne connaissais pas.
Très bonne formation, apport de nouvelles informations sur le TPMR.
Merci à Brigitte”*

“Excellente pédagogie entre le contenu et la mise à l’épreuve, très enrichissant ; constructifs. Formatrice très à l’écoute, cela permet un professionnalisme aguerri. Bonne formation avec un côté structurant et apaisant. Merci. Formation très performante ; j’ai vraiment appris comment transporter les personnes handicapées avec plus de sécurité. Stage excellent, merci à Synergihp pour la formation et le repas. Une formation très intéressante qui permet aussi d’être en meilleure relation avec les collègues de travail.”



Perspectives

L’enjeu principal du service est de se développer en s’appuyant sur le réseau de Synergihp et en diversifiant sa clientèle.

Les formations de sensibilisation au handicap et de conducteur-accompagnateur sont un levier potentiellement intéressant pour des structures recevant du public. Ces formations permettent de sensibiliser et prévenir les professionnels (éducateurs, chauffeurs, agents d’accueils, aide à domicile...) qui accueillent ou transportent des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap.

Pour résumer ce qui nous différencie :

- Une expertise dans le domaine du transport et de l’aide à la personne
- Des offres de formation personnalisées
- Une expérience et un partenariat avec Synergihp qui permet de rester en contact avec la réalité du terrain.

Vie associative

Le conseil d'administration est composé de 6 membres : 3 femmes et 3 hommes. Il s'est réuni à trois reprises : 28 février, 20 juin et 14 septembre.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 24 octobre 2023 en présentiel à l'unité Logement et Services 16 rue de la solidarité Lyon 8ème et en visio-conférence.

Partenariats



Le GIHP réseau : les cahiers repères 2023

- A la recherche de logements adaptés
- Personne en situation de handicap, à la recherche d'un vrai revenu
- Etre accompagné dans sa situation de vie et de handicap, accompagner une situation de vie et de handicap

Pour en savoir plus : <https://www.gihp-reseau.fr/publications>

Janvier 2024 : Témoignages-vidéo de locataires et professionnelles de l'ULS diffusés à l'occasion de la journée de réflexion consacrée à l'accompagnement le 1/02/2024 à Paris et organisée par le GIHP National.



L'association ADIHAM intervient auprès de familles, d'enfants et de personnes âgées et/ou handicapées ayant besoin d'un soutien au quotidien. Elle est principalement financée par la CAF du Rhône pour l'intervention auprès des familles et par la Métropole pour les mesures d'accompagnement éducatif et le pôle âge et handicap. En 2023, l'association c'est :
176 salariés
1 326 personnes accompagnées
114 110 heures d'interventions dans plus de 100 communes.

Directrice Générale : Brigitte Renaud

GIHP Auvergne-Rhône-Alpes est représenté au premier collège du conseil d'administration par Mr BAUDRY, Mr DELEEST, Mme AOUCHICHE.
Le conseil d'administration s'est réuni le : 13 avril, 11 septembre et 13 novembre 2023



Le GIHP Auvergne-Rhône-Alpes est adhérent du **CARPA (collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité)**.

Ce collectif veille au respect de la loi du 11 février 2002 et des mesures législatives facilitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Hélène JOGUET représente notre association au Conseil d'Administration.



Collectif Logement Handicap Moteur Rhône

Constitué des associations suivantes : AFM, ALLP, APF, L'ADAPT, GIHP Auvergne-Rhône-Alpes et Odyneo. Il a pour but de faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap moteur.



Le GIHP siège au conseil d'administration du CRIAS. La mission est de prévenir et lutter contre la maltraitance des adultes âgés ou en situation de handicap, d'améliorer l'habitat et l'aménagement du cadre de vie et de soutenir les aidants par des actions.



Portant des valeurs communes pour l'inclusion et la diversité, l'association GIHP Auvergne-Rhône-Alpes s'engage fin 2023 en faveur de l'emploi et de l'insertion.



Signature de la charte des 1000 entreprises en janvier 2024 en présence de Sylvain Brun, chargé de liaison entreprises, Ville de Villeurbanne et rattaché à la MMI'e

Nos représentations aux instances

Commission métropolitaine d'accessibilité



Cette commission est :

- une instance de participation citoyenne
- un lieu de réflexions et de propositions pour améliorer la prise en compte de l'accessibilité et la qualité d'usage dans les politiques publiques et les projets d'aménagement de la Métropole de Lyon.

Le GIHP est représenté à la CMA du Grand Lyon par Eric BAUDRY et Pierre DELEEST. Eric BAUDRY est membre du Bureau de la CMA, présidé par Pascal Blanchard.

Pierre DELEEST participe au groupe « Transport » et Eric BAUDRY, au groupe « ERP et logement ».

Un groupe de travail sur les grands chantiers de la Métropole est constitué : Pierre DELEEST, Hélène JOGUET et Eric BAUDRY y participent de manière alternative.

16/11/2023 : Participation à la présentation de la charte partenariale en faveur de l'adaptation des logements et ses outils.

CCA - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ VILLE DE LYON



Cette commission de concertation est composée de 25 associations désignées qui chacune membre désigne 2 personnes pour siéger à la CMA. Elle est :

- une instance de participation citoyenne et non d'application de l'accessibilité
- un lieu de réflexions, d'échanges et de propositions pour améliorer la prise en compte de l'accessibilité et la qualité d'usage dans les politiques publiques et les projets d'aménagement de la Métropole de Lyon.

Le GIHP y est représenté par Eric BAUDRY.

Comité de suivi et de recours du Fonds Départemental et Métropolitain de Compensation du Handicap.

Les représentants des usagers sont ODYNEO et l'association GIHP.

Commission Exécutive COMEX de la MDMPH

Commission exécutive qui administre la MDPH et prend les décisions relatives au fonctionnement de la MDMPH. Ses membres sont désignés pour 4 ans. Le GIHP siège au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), représenté par Eric Baudry

Nos participations

FNAAFP Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire



Ce partenariat depuis 2012 nous permet de :

- échanger à partir de nos pratiques professionnelles
- renforcer notre représentativité auprès des Ministères et des instances nationales de l'aide à domicile
- bénéficier d'une information rapide pour notre activité
- créer des synergies afin d'améliorer les conditions de vie à domicile des familles des personnes âgées et des personnes en situation de handicap



CCVH(Conseil Consultatif Ville, autonomie et Handicap) de la ville de Villeurbanne

Lieu de réflexion, d'échanges et de propositions, pour aider à consolider et développer l'ensemble des actions favorisant L'inclusion des personnes villeurbannaises en situation de handicap, en prenant appui sur les besoins et l'expertise d'usage des associations.

OVPAR (Office Villeurbannais des Personnes Agées et Retraitées)



Lieu ressources qui participe à la réflexion gérontologique et initie ou contribue à des actions susceptibles d'influer sur la qualité de vie des personnes âgées.

Le Collectif Handicap 69

37 associations dont le GIHP Auvergne Rhône-Alpes qui oeuvre pour l'accueil, l'accompagnement, l'insertion sociale, scolaire et professionnelles des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, quelles qu'en soit la nature et l'origine.